Samedi 12 mars 2022

CPTS

COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE

Congrès URPS Masseurs-Kinésithérapeutes de Normandie

I. Construire une dynamique de CPTS ?

Le territoire d'une CPTS

LES CPTS N'ONT PAS DE TERRITOIRE IMPOSÉ et il y a UNE SEULE CPTS PAR TERRITOIRE

→ *Le territoire peut évoluer au fur et à mesure de la construction et de la vie du projet*

Le territoire est défini en fonction des besoins des professionnels de santé et des besoins de santé du territoire (*des flux de patients, de l'implantation de structures d'exercice coordonné)*

Sa dimension peut être déterminée par un historique local, un territoire de PTA/DAC, un EPCI, un GHT, un Contrat Local de Santé, **mais SURTOUT selon les flux de patients et les habitudes de travail des professionnels de santé**

L'ACI PRÉVOIT 4 TAILLES DE CPTS :

- ✓ Taille 1 : - de 40 000 habitants
- ✓ Taille 2 : de 40 000 à 80 000 habitants
- ✓ Taille 3 : de 80 000 à 175 000 habitants
- ✓ Taille 4 : + de 175 000 habitants

Processus de constitution d'une CPTS

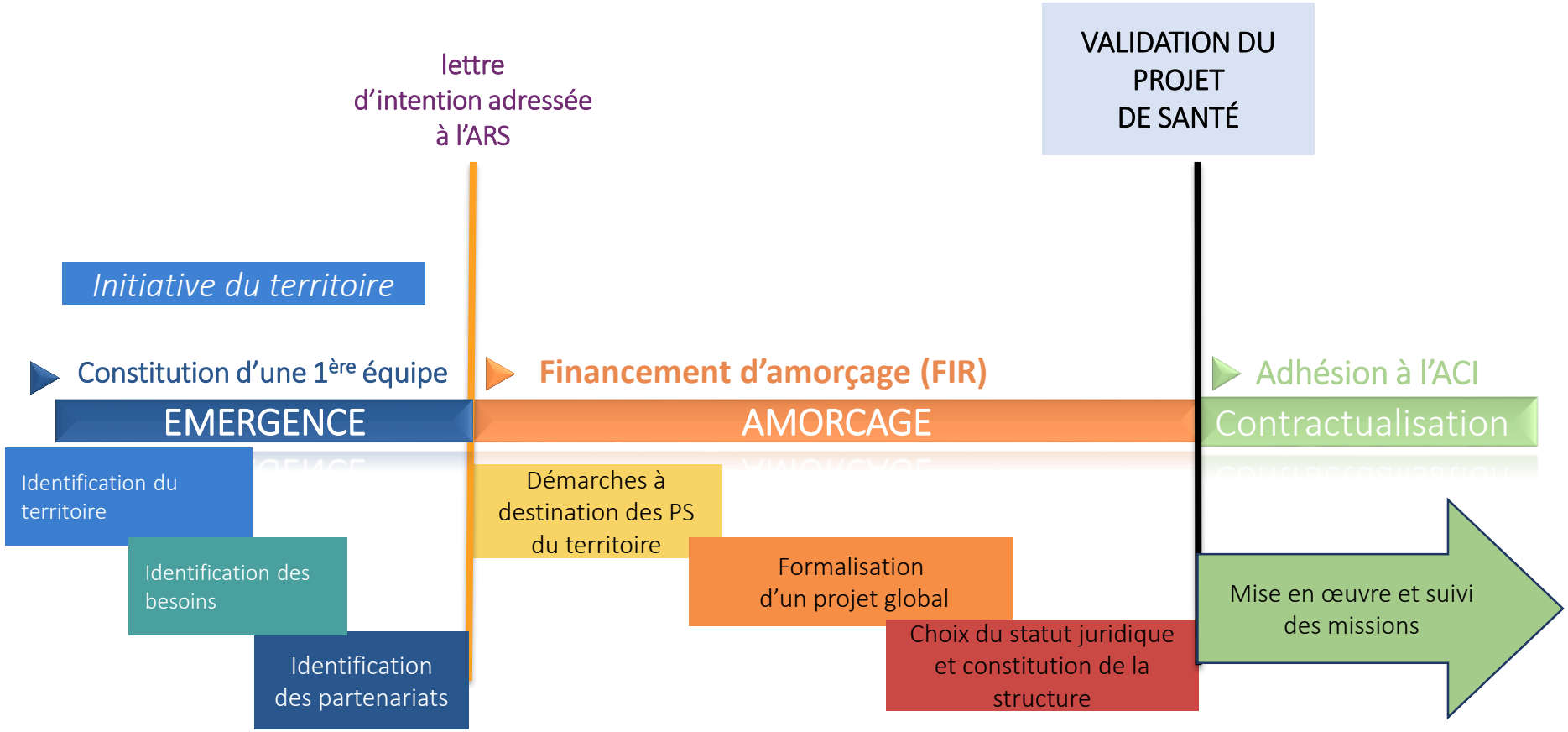

OUI MAIS….CELA EST BIEN JOLI MAIS…

- LES TEMPS DE REUNION

Seront largement compensés par le temps ultérieur gagné
Il faudra poser la question de la rémunération.

- LES DESACCORDS INEVITABLES

Même en l'absence de consensus, connaitre les difficultés de chacun rend les accros de parcours plus vivables.

- DIFFICULTES A COMMUNIQUER ENTRE NOUS

Financements CPTS : un moyen d'avoir le budget pour une interface d'échange, des logiciels communs ? Etc.…

II. Les missions et les enjeux d'une CPTS en pluri-professionnel pour les Masseurs-Kinésithérapeutes / en faveur des patients du territoire

1ère MISSION OBLIGATOIRE (SOCLE) - L'amélioration de l'accès aux soins - *à travers 2 actions*

Mission 1.1 - FACILITER L'ACCÈS À UN MÉDECIN TRAITANT

Prioritairement aux patients en situation de fragilité sans médecin traitant (ALD, + de 70 ans, en situation de précarité)

L'enjeu pour la CPTS - La CPTS peut mettre en place un **recensement des patients à la recherche d'un médecin traitant** en lien notamment avec l'assurance maladie

1ère MISSION OBLIGATOIRE (SOCLE) - L'amélioration de l'accès aux soins - *à travers 2 actions*

Mission 1.2 - AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES SOINS NON PROGRAMMÉS (SNP) EN VILLE

Les SNP : *définis comme une urgence ressentie. Ces demandes de soins ont lieu le plus souvent pendant les heures d'ouverture des cabinets et la réponse actuelle est souvent peu adaptée au besoin.*
Implique : les médecins de 1er et de 2nd recours, et toutes professions de santé concernées par ces demandes de SNP, dont les masseurs-kinésithérapeutes

L'enjeu pour la CPTS - proposer une organisation visant à permettre **la prise en charge le jour même ou dans les 24 heures de la demande** d'un patient du territoire en situation d'urgence non vitale.

De manière concrète ?

*« Interconnaissance: un groupe facebook **masseurs-kinésithérapeutes** est créé suite au constat d'une méconnaissance des MK entre eux, un réseau intra-professionnelle afin de partager des informations spécifiques à leur corps de métier. »*

« Maintenir l'accès aux soins malgré les tensions sur les effectifs : => Comment ? Protocoliser, définir en amont ce qui relève de tel ou tel soins, ce qui relève de l'urgence etc…
*Définir un cahier des charges des situations urgentes entre les médecins généralistes et les **masseurs-kinésithérapeutes** »*

2ème MISSION SOCLE - L'organisation de parcours pluri professionnels autour du patient

L'enjeu pour la CPTS - Une meilleure coordination des acteurs, dans une dimension pluriprofessionnelle afin d'éviter les ruptures de parcours et favoriser le maintien à domicile, est l'un des enjeux de l'amélioration de la qualité et de l'efficience de la prise en charge des patients.

De manière concrète ?

*« Développer le RPIB (Repérage Précoce Intervention Brève) : Outil (HAS, RESPASS: 5 questions simples compatibles avec le travail en libéral de tous les professionnels de santé: pharmaciens, professionnels prescripteurs de traitement de substitution nicotinique (TSN) (IDE, sages-femmes, **kinésithérapeutes**, chirurgiens-dentistes, tous médecins dont du travail…). La formation au RPIB tabac-alcool, cannabis sera déployée en Normandie. »*

*« Dispositif du sport-santé. La collaboration des médecins généralistes et des **masseurs-kinésithérapeutes** est pensée pour la mise en place de protocole de prise en charge adaptée en fonction du stade motivationnel et des capacités physiques des patients du territoires:*

- *Mise en place d'activité physique : groupe de marche, séance de pilate*
- *Des activités physiques sur prescriptions*

Déployer davantage ces 2 missions protocolisées et programmées pour apporter un temps de pratique sportive aux patients. »

3ème MISSION SOCLE – Le développement des actions territoriales de prévention

L'enjeu pour la CPTS - Renforcer et valoriser l'engagement des professionnels de santé dans les actions et programmes de prévention et de promotion de la santé dans une dimension de prise en charge pluri professionnelle des patients.

De manière concrète ?

« Parcours de soins des patients atteintes de pathologies cardiovasculaires impliquant le MG, l'IDE, le pharmacien, le podologue, le biologiste, l'orthoptiste, le ***kinésithérapeute*** *et autres professionnels de santé autour de:*

- *Messages partagés par l'ensemble de l'équipe soignante auprès du patient*
- *D'actions coordonnées*
- *De protocoles et d'outils communs*
- *De retours d'informations vers les membres de l'équipe soignante avec les autres professionnels (SSIAD, SAAD)*
- *De formations pluriprofessionnelles communes »*

« Mise en place de parcours prévention en coordination avec les différents intervenants (hôpital, libéraux, ***kinés,*** *médecins, …) dans les domaines de la tabacologie et du surpoids*

4ème MISSION SOCLE - La participation à la réponse aux crises sanitaires.

Enjeux pour la CPTS - Apporter une réponse en cas de crise sanitaire grave au travers de la mise en œuvre d'un plan d'action qui devra être rédigé par la CPTS pour la 1ère année de mise en œuvre de la mission (et mise à jour annuelle)

De manière concrète ?

*« Déploiement accéléré de la téléconsultation dont les **masseurs-kinésithérapeutes** »*

1ère MISSION COMPLÉMENTAIRE (OPTIONNELLE) – Le développement de la qualité et de la pertinence des soins

L'enjeu pour la CPTS - Développer des démarches qualité dans une dimension potentiellement pluriprofessionnelle, pour améliorer la qualité et l'efficience de la prise en charge des patients

De manière concrète ?

*« **Les masseurs-kinésithérapeutes** interviennent durant plusieurs séances auprès des patients pour les accompagner dans leur parcours de soin. **Manque de communication entre les médecins généralistes libéraux et les masseurs-kinésithérapeutes et au sein même de la profession masseur-kinésithérapeute.***
*Afin de mettre en relation ce binôme et d'optimiser le fléchage par les MG aux MK, il a été retenu de créer **une plateforme de réception de demande spécifique**.*

Ces demandes concernent:
- ***Les actes***
- ***Le matériel mis à disposition dans les cabinets***
- ***Les visites à domicile***

*Impulser une dynamique au sein de ce binôme, cette mise en lumière des spécificités des **MK** pourra permettre aux MG de mieux orienter ses patients en fonction de leurs pathologies. Cette démarche cadrée permet un accompagnement efficient en faveur du patient. »*

2ème MISSION COMPLÉMENTAIRE - L'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire

L'enjeu pour la CPTS - accompagner les professionnels de santé et notamment les jeunes en formation ou jeunes diplômés en mettant en avant le caractère attractif d'un territoire pour favoriser et faciliter les installations en exercice de ville.

Pour promouvoir et faciliter l'installation des professionnels de santé ou encore mobiliser ses ressources pour faciliter l'accueil de stagiaires.

De manière concrète ?

*« Mettre en place de sessions ludiques et attractives entre les jeunes professionnels de santé, dont **les masseurs kinésithérapeutes** et les stagiaires pour attirer et permettre l'installation des professionnels de santé. »*

IV. Proposition de lancement d'une démarche vers un projet de CPTS

Proposition de pilotage pour l'amorçage du projet

Afin de lancer la démarche du projet, il est proposé de créer une association et de mettre en place un comité de pilotage :

CRÉATION D'UNE ASSOCIATION PRÉFIGURATRICE

Il est proposer de créer une **1ère association loi 1901** pour :

- porter l'émergence de la CPTS
- faire part de la volonté du collectif à se lancer dans la démarche à travers une lettre d'intension adressée à l'ARS
- permettre de percevoir les subventions dédiés à la création du projet de CPTS

NB : Cette association aura pour objet la « création d'une CPTS ». L*a définition de la gouvernance et de la structure juridique de la future CPTS fera l'objet de travaux dans la cadre de la construction du projet.*

MISE EN PLACE D'UN GROUPE PROJET/COMITÉ DE PILOTAGE* AYANT POUR MISSION DE :

- Proposer une méthodologie au collectif
- fixer les orientations générales
- arbitrer les propositions issues de la concertation
- valider chaque grande étape de la démarche.

**Le comité de pilotage peut-être composé par les membres de l'association.*

Proposition de plan d'action pour l'amorçage du projet

1. **Créer l'association** : organiser l'assemblée générale constitutive

2. Adresser une **lettre d'intension** à l'Agence régionale de santé

3. Travailler à **une méthodologie**

4. **Organiser une nouvelle rencontre** de territoire afin de présenter et faire valider la méthodologie par les acteurs du territoire

Union Régionale des Médecins Libéraux

URML Normandie

La médecine libérale innove en Normandie

URML Normandie
7 Rue du 11 Novembre
14000 CAEN

02 31 34 21 76

contact@urml-normandie.org

urml-normandie.org